

Décarbonation des 50 sites industriels et signature des contrats de transition écologique pour décarboner l'industrie cimentière

Un an après leur invitation à l'Élysée, les dirigeants des 50 sites français les plus émetteurs de CO₂ se sont réunis ce mercredi 22 novembre sur le Salon des Maires et des Collectivités Locales à Porte de Versailles, en présence des ministres Agnès Pannier-Runacher, Roland Lescure et Dominique Faure pour signer leurs feuilles de route de décarbonation ; la Première ministre est venue clôturer cette séance et remercier les industriels pour avoir répondu à l'appel lancé par le Président de la République.

À cette occasion, France Ciment réaffirme son engagement pour une industrie française du ciment décarbonée et compétitive, grâce à un plan d'investissement massif pour développer des ciments bas carbone et capter/stocker le carbone inhérent aux process industriels.

Bruno Pillon, président de France Ciment : « La décarbonation est une opportunité qui engage notre industrie à se réinventer et à renforcer son ancrage dans les territoires, comme maillon fort de la valorisation des déchets et comme moteur d'une nouvelle économie au cœur des régions, créatrice de valeur et d'emplois non délocalisables. Le ciment français décarboné a toute sa place dans la transition écologique puisqu'il participera à la construction de bâtiments plus durables et résilients et au développement d'infrastructures de mobilités douces. Aujourd'hui, la signature des contrats de transition écologique marque le point d'orgue d'une réflexion profonde menée par tous les acteurs de la filière pour transformer notre industrie. Nous sommes prêts à construire ensemble l'industrie cimentière de demain. »



©Mefsin/Sébastien Muylaert

L'industrie cimentière affiche son volontarisme, avec, pour le scénario ambitieux, une diminution de 59% de ses émissions de CO₂ sur les 20 sites concernés par les contrats de transition écologique, et ce, dès 2030. Pour répondre à cet objectif ambitieux, elle mise sur deux volets : l'accélération de la décarbonation des process (recours aux combustibles alternatifs, réduction du taux de clinker...) et le déploiement du captage du carbone inhérent à la fabrication du ciment.

Quels leviers, pour quels objectifs ?

- **Accélérer la décarbonation des process via les leviers déjà existants**

Améliorer l'efficacité énergétique des process, recourir à des énergies combustibles non fossiles en valorisant les déchets non recyclables des collectivités et industries voisines, et enfin abaisser en cimenterie la teneur en clinker - composant carboné du ciment - en utilisant des substituts (argile calcinée, etc.) = **-27 % des émissions pour une tonne de ciment dès 2030**

- **Déployer le captage du carbone inhérent à la fabrication du ciment d'ici 2040**

Sur les 10 MT de CO₂ émises chaque année par le secteur du ciment, les 2/3 sont inhérentes à la fabrication du clinker (décarbonation du calcaire). Pour « s'attaquer » à ces émissions, le déploiement des technologies de captage, stockage et valorisation du CO₂ (CCS et CCU) est incontournable = **-23 % des émissions pour une tonne de ciment dès 2030, pour ensuite atteindre la neutralité carbone en 2050.**

Pour mener à bien cette trajectoire, et alors que l'Europe déploie sa politique de tarification du carbone, le secteur industriel cimentier aura besoin d'un soutien clair du gouvernement. La filière française du ciment pourrait sinon bientôt se trouver en perte totale de compétitivité face à des importations de ciments décarbonés non européens à bas coût.

Ainsi, le secteur attend une réponse du gouvernement sur 3 enjeux : le développement de solutions de financement innovantes adaptées à cette nouvelle donne, le déploiement des infrastructures de transport et stockage du CO₂, et l'accès à une électricité décarbonée et compétitive.

Cette stratégie de décarbonation doit permettre à l'État de s'assurer des recettes importantes (en raison de l'augmentation des taxes liées aux émissions de carbone du secteur durant la phase de transition) tout en défendant la souveraineté industrielle et le développement de compétences dans des technologies de décarbonation stratégiques.

Plus de détails sur la nouvelle feuille de route de France Ciment :

<https://www.france-ciment.fr/enjeux/decarbonation/>

À propos de FRANCE CIMENT

FRANCE CIMENT est l'organisation professionnelle regroupant les industriels producteurs de clinker et de liants hydrauliques : ciments, chaux hydrauliques et liants routiers. Présentes en France au travers d'une quarantaine de sites industriels, les entreprises regroupées au sein de FRANCE CIMENT emploient près de 4 500 personnes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,4 milliards d'euros.

L'industrie cimentière française regroupe cinq sociétés productrices de ciment : Heidelberg Materials, Imerys SA (Imerys Group), Lafarge France (Membre du groupe Holcim), Egiom (CRH Company) et Vicat.

www.france-ciment.fr